

Cicéron biographie

Une compilation de textes anciens

La notice que Fulvio consacre à Cicéron est remarquablement longue, au regard de la longueur moyenne des notices du recueil. L'humaniste s'attache à évoquer la fortune de Cicéron, dans les lettres, et les événements marquants de sa carrière politique. Pour ce faire, il compile deux extraits de textes d'auteurs classiques consacrés à Cicéron. Le premier, de *uixit* à *memorabilis fuit*, est un fragment de Tite Live, dans les livres de son *Histoire romaine* que nous avons perdus (CXX), qui nous a été transmis par Sénèque le Père dans ses *Suasores* (6, 22) ; il s'agirait de l'épithète rédigée par Tite Live en l'honneur de Cicéron. Le second extrait, à partir de *quo dicente*, est emprunté à Pliny l'Ancien, *Histoire naturelle*, 7, 117, dans un chapitre où l'auteur fait l'éloge des grands hommes, dont Cicéron. Comme partout dans le recueil, Fulvio ne se soucie pas d'indiquer ses sources. Il se les approprie, n'hésitant à effectuer des coupes ou des transformations pour aboutir au texte qu'il veut produire.

La mort de Cicéron

La notice commence par mentionner l'âge de Cicéron à sa mort, *uixit tres et sexaginta annos*, sans s'attarder sur ses dates de naissance et de mort, comme peut le faire par exemple Jean de Tournes qui accorde une grande importance à ces indications¹. Rappelons que Cicéron est né le 3 janvier -106, à Arpinum, en Italie, et est mort le 7 décembre -43, à Gaètes.

Fulvio s'attarde sur la mort de Cicéron, célèbre, qui a fait l'objet de plusieurs récits. Avec la phrase *si uis abfuisse*, il évoque indirectement les conditions violentes de cette mort. Plus loin dans le texte, il emploie l'expression *exitio tam tristi atque acerbo*. Ces adjectifs ne sont pas des euphémismes : les assassins de Cicéron le rattrapent alors qu'il se trouve dans sa litière ; Cicéron tend le cou hors de la litière ; on le lui coupe, ainsi que ses mains, qui seront exposées sur les rostrales. Fulvio n'entre pas pour autant dans les détails, qui étaient sans doute connus de son lectorat, il se contente de l'allusion. Pour évoquer cette mort, Fulvio – ou plutôt Tite Live – recourt à un lieu commun : le *topos* qui consiste à déplorer le caractère précoce de la mort d'un personnage² : *si uis abfuisse, ne imatura quidem mors uideri posset*. Mais dans le cas de Cicéron, étant donné qu'il était déjà relativement âgé au moment de son assassinat, ce *topos* ne fonctionne que partiellement.

Les vicissitudes de la fortune de Cicéron

La suite de la notice développe, de manière assez rhétorique, le thème des vicissitudes de la fortune de Cicéron, dont le bonheur et la prospérité ont été contrebalancés par les malheurs qu'il a endurés, *magnis interim ictus uulneribus*, repris par l'expression *omnium aduersorum*. Les termes employés font références à des événements précis de la vie de l'orateur. Avec l'ablatif *exilio*, l'auteur fait allusion à l'exil auquel Cicéron a été condamné par ses adversaires en -58, pour avoir fait exécuter les partisans de Catilina sans procès régulier ; Cicéron quitte Rome en mars 58 et y reviendra en

¹ On lit chez Jean de Tournes : *Marcus Tullius Cicero Arpini natus est anno mundi 3860, Olympiade 168, ab urbe condita 648, consulibus Caio Attilio Serano et quinto Seruilio Caepione, ante diem tertium nonas Ianuar. ut testatur Gellius libro 15, capite 29 et ipsemet Cicero in Brut.*

² Au livre de X de l'*Institution Oratoire*, dans les brèves notices qu'il consacre aux auteurs grecs et romains, Quintilien mobilise abondamment ce *topos* : *Multum in Valerio Flacco nuper amisimus. Vehemens et poeticum ingenium Salei Bassi fuit, nec ipsum senectute maturuit*, « Nous avons beaucoup perdu récemment avec Valerius Flaccus, Saleius Bassus avait un talent véhément et poétique, mais, lui aussi, il ne put mûrir avec les années (X, 1, 90 ; traduction Jean Cousin, Les Belles Lettres, 1979).

septembre 57, après plus d'un an d'exil. L'expression *ruina partium pro quibus steterat* se comprend en référence à la guerre civile de 49, entre César et Pompée : Cicéron s'était engagé, après bien des hésitations, aux côtés de Pompée et des Républicains qui furent vaincus par César et ses troupes. L'auteur évoque ensuite la mort de sa fille, *filiae morte* : il s'agit de Tullia qui meurt en -45, peu de temps après avoir donné naissance à son second enfant, alors qu'elle n'avait qu'une trentaine d'années ; Cicéron est très affecté par cette mort qu'il évoque notamment dans sa correspondance³.

Cicéron, un grand orateur

La phrase *uir magnus ac memorabilis fuit* fait transition vers la deuxième partie de la notice, empruntée à Pline l'Ancien, et consacrée à l'éloge de Cicéron. L'auteur rappelle les principales affaires judiciaires dans lesquelles Cicéron s'est illustré au cours de sa carrière. *Sur la loi agraire*, *De lege agraria*⁴ est un ensemble de trois discours, les premiers que prononça Cicéron au tout début de son consulat, c'est à eux que fait référence la phrase *quo dicente, legem agrariam, hoc est alimenta sua, abdicarunt tribus* : Cicéron combat une proposition faite par Servilius Rullus visant l'installation d'une partie du peuple sur des terres qui appartenaient à l'État. Le verbe *abdicarunt* renvoie au fait que Cicéron a su se monter si persuasif que les tribuns n'osèrent finalement même pas présenter la loi en question⁵. Fulvio, à travers Pline, rappelle ensuite un coup d'éclat de Cicéron intervenu pour apaiser les esprits du peuple qui s'échauffaient à propos d'une loi théâtrale de L. Roscius Otho, *Roscio theatralis auctori leges*, votée en 67 avant J.-C. : cette loi réservait à l'ordre équestre les quatorze bancs du théâtre situés derrière ceux des sénateurs, séparant ainsi les chevaliers du peuple. Un jour qu'Otho paraissait au théâtre, en 63, le peuple s'indigna contre lui ; avec une harangue improvisée, le *De Othone*, Cicéron parvint à l'apaiser et à changer son indignation en respect, d'où les expressions *ignouerunt* et *aequo animo tulerunt*⁶. C'est également dans une harangue consulaire, elle aussi perdue, le *De proscriptorum filiis*, que Cicéron s'élève contre le rétablissement des droits des enfants des proscrits ; il obtient gain de cause, comme l'indique la notice dans la phrase *quo orante proscriptorum liberos honores petere pudit*⁷.

La phrase suivante, très rhétorique et balancée, *tuum Catilina fugit ingenium, tu M. Antonium proscripsisti*, rappelle les deux plus grandes entreprises politiques de Cicéron. La première est le démantèlement de la conjuration de Catilina qui, comme le dit le texte, prit la fuite devant Cicéron ; cet épisode de l'année 63 est retracé dans les quatre discours connus sous le titre des *Catilinaires*. La deuxième est la lutte de Cicéron contre Marc Antoine, à travers les quatorze discours des *Philippiques*. La proposition *tu M. Antonium proscripsisti* appelle une remarque : officiellement, Cicéron n'a pas proscrit Marc Antoine, il est parvenu à le faire déclarer ennemi public, le 26 avril -43 ; c'est Marc Antoine qui va proscrire Cicéron et ainsi causer sa mort. L'auteur tend donc à présenter comme une victoire de Cicéron ce qui a en réalité été une lutte inachevée et un échec.

Un auteur couronné

La dernière partie de la notice est consacrée aux récompenses et titres de gloire reçus par Cicéron. Le ton change, l'auteur s'adresse à Cicéron lui-même dans une longue apostrophe. Il

³ Voir notamment la Lettre 6 du livre 4 des *Epistulae ad familiares*.

⁴ Cicéron. *Discours*, 9. *Sur la loi agraire*. Pour C. Rabirius. Texte établi et traduit par André Boulanger. Paris : Les Belles Lettres, 1960.

⁵ Sur cet épisode, voir Grimal, P. (1986). *Cicéron*. Paris : Fayard, p. 141-144.

⁶ Cicéron mentionne cette harangue dans une lettre à Atticus, il la classe parmi les harangues qu'il voudrait appeler « consulaires » : *orationes quae consulares nominarentur. quarum una est in senatu Kal- Ianuariis, altera ad populum de lege agraria, tertia de Othone, quarta pro Rabirio, quinta de proscriptorum filiis* (Att., 2, 1, 3). Voir aussi Grimal, P. (1986). *Cicéron*. Paris : Fayard, p. 144-145.

⁷ Sur le sujet de ce discours, voir Velléius Paterculus, 2, 28 ; Quintilien, IX, 2 ; Pline, VII, 30 ; et Cicéron lui-même, *Pis.*, 2. Une seule phrase, citée par Quintilien, XI, 1, nous est parvenue indirectement. Il est aussi mentionné par Cicéron dans le passage cité dans la note précédente, comme étant le cinquième discours consulaire, *quinta de proscriptorum filiis*. Voir également Grimal, P. (1986). *Cicéron*. Paris : Fayard, p. 148.

mentionne en premier le titre de « Père de la patrie », *pater patriae* ou *parens patriae*, qui figure aussi sur le médaillon, sous la forme abrégée, PPP. Des précisions doivent être apportées : Pline l'Ancien déclare, avec insistance, que Cicéron a été le premier à se voir décerner ce titre : *primus omnium parens patriae appellatus* ; Fulvio, ou son modèle, le reprend dans la titulature du médaillon avec le premier P qui signifie *primus*. Or, on sait par Tite Live, 5, 49, 7, que le titre de père de la patrie avait déjà été accordé à Camille, le libérateur de Rome, par ses propres soldats. En parlant de *primus*, Pline veut peut-être dire que Cicéron a été le premier à être officiellement, institutionnellement désigné ainsi, par le peuple et les sénateurs⁸. C'est parce que Cicéron a libéré Rome du danger Catilina qu'il a reçu ce titre après l'exécution des conjurés.

La suite du texte accumule les titres de gloire et désignations flatteuses : *triumphum linguaeque lauream merite* ; *facundiae litterarum parens*. Elle pose quelques problèmes de compréhension si l'on s'intéresse au sens exact⁹. L'auteur évoque un triomphe et une couronne de laurier. Or, comme Cicéron n'a pas remporté de triomphe militaire, il faut donc comprendre qu'il s'agit de triomphe littéraire et l'auteur joue sur une comparaison d'abord implicite entre les attributs du triomphe des *imperatores* et celui qu'il prête à Cicéron. La comparaison devient ensuite explicite, dans la dernière phrase, lorsque Pline, qui prétend s'appuyer sur des mots de César, *ut dictator ... de te scripsisti*, affirme la supériorité des conquêtes de Cicéron dans le domaine des lettres et du savoir sur celles des généraux : *quanto enim plus est ingenii Romani terminos quod imperii promouisse*. Pline s'attarde particulièrement sur la couronne de laurier, *lauream* dans le texte, qu'il mentionne deux fois : c'est très probablement une allusion au célèbre vers de Cicéron, *cedant arma togae, concedat laurea linguae*, très proche de la phrase *primus in toga triumphum linguaeque lauream merite*. Ce vers a été composé par Cicéron, en son propre honneur, en souvenir de son consulat¹⁰. Cette couronne de laurier est représentée sur le médaillon qui illustre donc les mots de l'auteur romain. La fin du texte montre ainsi que c'est autant comme homme politique, pour ses victoires au forum rappelées au milieu de la notice, que pour ses apports dans les lettres que Cicéron mérite de figurer parmi les hommes illustres.

⁸ C'est l'analyse de R. Schilling, éditeur de Pline l'Ancien, aux Belles Lettres (1977).

⁹ Pour un commentaire détaillé de ces phrases, voir Volk, K., Zetzel, J.E.G (2015). «Laurel, Tongue and Glory (Cicero, *De consulatu suo* fr. 6 Soubiran)», *Classical Quarterly* 65, p. 204-223.

¹⁰ Cicéron, *De officiis*, 1, 22.